

# Les Mesneux

Avril 2012

Numéro 47

## Evénements :

- Election présidentielle :  
1<sup>er</sup> tour : 22 avril  
2<sup>e</sup> tour : 6 mai
- Marche des Élus : 17 mai
- Fête patronale :  
19-20-21 mai
- Elections législatives :  
10 et 17 juin
- Méchoui de l'ASC : 24 juin

## Au sommaire :

Aménagement de la place	2
Aménagement sécuritaire	3
Procuration	4
Conseils municipaux	5-6-7-8
Taux d'imposition	8
ERDF	8
Nouvelles de l'eau	8
Arrêt sur images	9-10
Connaître le territoire	10
Nom de famille	11
Artisan boulanger	11
Nouveau Comité des fêtes	12
Carte d'électeur	12
Civisme	12
Annonce	12
Evénements	12
Etat civil.	12

Anny DESSOY

L'équipe municipale

## Le mot du Maire

Comme vous avez pu le constater, les chantiers de travaux sur notre commune battent leur plein et les conditions climatiques nous amènent un lot de poussière important. Le projet d'aménagement de la place de notre village a été présenté lors d'une réunion publique le 9 mars dernier et vous étiez une soixantaine à venir découvrir « le nouveau visage de notre place ».

Aussi pour permettre à toutes et à tous de se familiariser avec ce projet, nous vous communiquons en pages 2 et 3 le plan de ce nouvel aménagement.

Les travaux rue de Villedommange et rue d'Entre Deux Villes n'ont pas été réceptionnés par la Mairie ni par le Conseil Général, car ils ne sont pas conformes aux prescriptions du marché. Ils seront repris à la charge financière totale de l'entreprise mais il est bien évident que la reprise de ces zones va encore occasionner des nuisances pour les riverains et nous espérons, vivement, leur aimable compréhension. La construction du bâtiment communal devrait démarrer le 2 mai prochain.

Tous ces investissements seront réalisés sans augmenter la pression fiscale.

En effet, le conseil municipal, lors de sa séance du 2 avril, a voté, à l'unanimité, des taux d'imposition identiques à ceux de 2011.

Ce trimestre est riche en élections (présidentielle et législatives) et ces échéances sont capitales pour l'avenir de notre pays et de nos enfants.

Chacune et chacun se déterminera en fonction de ses valeurs mais il est important d'exprimer votre choix tant aux premiers qu'aux deuxièmes tours des scrutins.

Je compte sur vous !

Anny DESSOY

## Recensement des coordonnées téléphoniques

Le 9 mars 2011 a eu lieu une effraction au réservoir d'eau des hauts de Sermiers. L'Agence Régionale Sanitaire a dû mettre en place une restriction totale de l'eau pour les usages alimentaires.

Véolia s'est chargée de l'information de la population.

**Les usagers inscrits sur liste rouge n'ont pu être contactés.**

A la demande de M. le Préfet, afin d'établir un protocole d'alerte le plus efficace possible, pour informer la population pour tout événement quel qu'il soit, les personnes inscrites sur liste rouge sont invitées à communiquer leur numéro de téléphone au secrétariat de la mairie.

**Ces renseignements seront non utilisables à d'autres fins.**

Cette inscription n'est pas obligatoire, elle ne se fait que sur la base du volontariat.

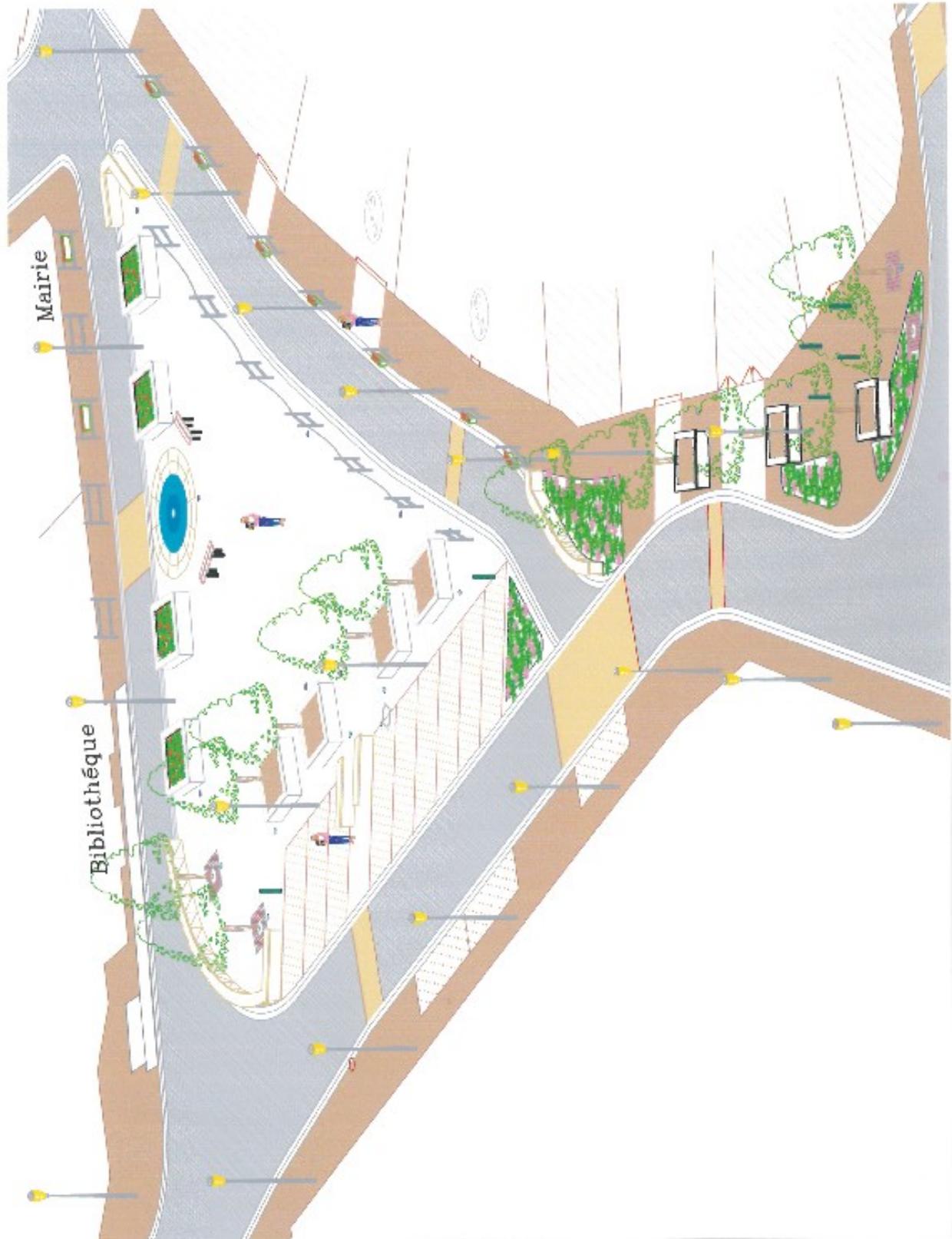
La liste sera adressée à M. le Président du Syndicat du Rouillat qui la transmettra à Véolia.

## Bénévoles, un oubli !

Dans la liste des bénévoles de l'espace de Noël, deux personnes ont été oubliées. Guy DENIZART et Georges HUET ont participé à l'installation des décorations de Noël, qu'ils soient aussi remerciés.

# L'aménagement de la place

(Plan dessiné par Roger GLAB)



## Travaux d'aménagement sécuritaire

### *L'historique :*

Ces travaux ont fait l'objet d'une réflexion qui remonte à une dizaine d'années :

- mise en sens unique de la rue de Reims et de la rue d'Entre Deux Villes votée par le conseil municipal le 29 mars 2004
- projet confié à la Mission Routière du Conseil Général
- présentation en réunion publique en mai 2007
- validation du projet en octobre 2007
- choix du Maître d'œuvre (EGIS France) le 28 janvier 2008.

### *Objectifs du projet :*

- aménager des zones de circulation par des modes doux avec des zones à 30 km/h et 20 km/h où le piéton est prioritaire
- aménager des espaces paysagers
- aménager et organiser le stationnement
- profiter des travaux pour enfouir tous les réseaux.

### *Aménagement de la Place :*

La mise en sens unique de la rue de Reims et de la rue d'Entre Deux Villes implique nécessairement la réorganisation de la place.

L'objectif principal de l'aménagement est double : sécuriser les déplacements des écoliers et faire de cette place un lieu de rencontre convivial tout en gardant son caractère rural.

- mise en sens unique dans la continuité de la rue de Reims devant la mairie et l'école et sur les deux axes allant vers Villedommange ;
- la largeur de la chaussée sera réduite, ce qui permettra de créer des trottoirs adaptés ;
- devant la mairie et l'école, création d'un "plateau piétonnier" accentuant encore la priorité des flux piétonniers ;
- création de stationnements organisés d'un côté de la place et derrière l'école ;
- déplacement du transformateur EDF et aménagement paysager de cette zone ;
- mise en valeur des bâtiments communaux (mairie, église, école) ;
- aménagements paysagers : plantations d'arbres et arbustes, création de massifs et mise en place de jardinières florales ;
- intégration d'une fontaine et mise en place de luminaires plus petits pour créer une ambiance plus feutrée. Le luminaire choisi par le groupe de travail sera exposé prochainement sur la place.



### *Caves sous le domaine public :*

Des caves ont été découvertes sous le trottoir et sous la chaussée, elles sont maintenant murées à l'aplomb des façades des habitations ; les cavités sont comblées avec des matériaux auto-compactants.

Le Conseil Municipal reste à votre disposition pour toutes informations et vous rappelle que les plans sont consultables à la mairie.

**Pendant les travaux, des mesures en matière de circulation routière sont prises par arrêtés municipaux et, malgré la gêne provoquée, vous devez les respecter scrupuleusement.**

De même, les trottoirs déjà réalisés rue de Villedommange sont des **cheminements réservés aux piétons** et je vous remercie de **ne pas les utiliser comme des stationnements pour les véhicules.**

Anny DESSOY

## Indisponibles le jour de l'élection ?

### Exercez votre droit de vote par procuration

Vous serez absent le jour d'un scrutin ou serez dans l'impossibilité de vous rendre au bureau de vote ? Vous avez alors la possibilité de vous faire représenter en établissant à l'avance et gratuitement une procuration de vote.

### Dans quels cas établir une procuration ?

Vous pouvez établir une procuration dans les cas suivants :

- obligations professionnelles
- handicap
- problèmes de santé ou assistance à une personne malade
- obligations de formation
- vacances
- résidence dans une commune différente de celle où vous êtes inscrit sur une liste électorale
- détention.

### Qui peut être votre mandataire ?

Si le choix du mandataire est en principe libre, il doit respecter deux conditions :

- le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que vous. Cependant, il n'a pas forcément à appartenir au même bureau de vote que vous ...
- le mandataire ne doit pas disposer déjà d'une autre procuration établie en France.

En effet, une même personne ne peut être titulaire que de 2 procurations maximum, dont une seule établie en France.

### Quelle est la durée d'une procuration ?

Une procuration de vote est en principe établie pour un scrutin en particulier.

Cependant, si vous êtes durablement dans l'impossibilité d'exercer personnellement votre droit de vote, vous pouvez établir une procuration valable pour une durée que vous déterminez. Toutefois, cette durée est limitée à :

- 1 an, si vous résidez en France
- 3 ans, si vous résidez à l'étranger.

Dans ce cas, cette procuration peut être valable pour tous les scrutins à venir avant l'expiration de la procuration.

A noter toutefois, que malgré l'existence de la

procuration, vous conservez votre droit à venir voter personnellement.

Dans ce cas, votre vote sera accepté uniquement si votre mandataire n'a pas encore voté à votre place.

Vous avez également la possibilité de résilier une procuration ou de changer de mandataire en établissant une nouvelle procuration.

### Quelles sont les démarches ?

L'établissement (ou la résiliation) d'une procuration peut être demandé à tout moment jusqu'à la veille du scrutin. Toutefois, les délais d'acheminement et de traitement peuvent être variables. Il est donc conseillé d'accomplir les démarches le plus tôt possible sous peine de ne pas pouvoir tenir compte de votre choix.

Si vous habitez en France, la demande peut être faite auprès :

- du tribunal d'instance de votre résidence ou lieu de travail
- du commissariat de police ou de la gendarmerie de votre résidence ou lieu de travail.

Si vous habitez à l'étranger, vous devez vous rendre auprès de votre Ambassade ou Consulat territorialement compétent.

Vous devez en principe vous rendre personnellement devant ces autorités pour établir la procuration.

Toutefois, si votre état de santé vous empêche de vous déplacer, vous pouvez solliciter par écrit le déplacement d'un agent de police à votre domicile.

**Pensez à joindre à votre courrier un certificat médical attestant de votre état de santé !**

Dans tous les cas, il vous suffit de vous munir d'un justificatif d'identité. La présence de votre mandataire n'est pas obligatoire.

**Sur place, vous devez remplir un imprimé sur lequel figure notamment une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement.**

Il vous appartient d'informer votre mandataire ! Ce dernier ne reçoit en effet aucun document.

*La lettre du Maire de la Marne  
Mars 2012*

## Conseils municipaux

*Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux en Mairie.*

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2012

- 1 - **Délibération n° 976** – Subvention Association Française des sclérosés en plaques.
- 2 - **Délibération n° 977** – Subvention à la Prévention Routière.
- 3 - **Délibération n° 978** – Subvention à l'Association AIDES.

Le Conseil Municipal a décidé l'octroi d'une subvention de 35 € à chacune de ces associations pour l'année 2012.

- 4 - **Délibération n° 979** – Programme d'Aménagement Sécuritaire de la Traverse Communale / Comblement des caves.

#### **Compte rendu de la commission d'Appels d'Offres pour la Construction du Bâtiment Communal**

La consultation des entreprises s'est terminée le 9 janvier dernier et la commission d'appels d'offres s'est réunie le mercredi 18 janvier à 14 h. Plus de 50 entreprises ont soumissionné sur les 14 lots proposés au marché et nous avons dressé un tableau des candidatures et des offres.

Le cabinet d'architecture chargé d'étudier plus en détail les différentes offres rencontrera la commission le 8 février prochain afin d'arrêter le choix des différentes entreprises. Les travaux pourraient démarrer dès le début avril, ce qui nous permettrait de garer le matériel roulant de la commune avant l'hiver prochain.

#### **Travail des Commissions :**

Madame le Maire demande que les commissions communales se réunissent afin de lister les différents investissements 2012 pour la préparation du Budget Primitif 2012, et de procéder aux différentes demandes de prix pour les achats et prestations. Un certain nombre de demandes ont déjà été listées lors de la séance.

#### **CNAS / Mise en place de la charte de l'Action Sociale :**

Le Comité National d'Action Sociale propose la mise en place d'une charte de l'Action Sociale visant à redéfinir le rôle du correspondant et de donner encore plus de légitimité au rôle de l'élu délégué. Cette charte a été présentée au Conseil Municipal et doit être retournée dûment signée. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à la signature de cette charte par Mme le Maire.

#### **Questions Diverses :**

- Madame le Maire fait état au Conseil Municipal de la réponse du Président de la République et du gouvernement suite à notre délibération soutenant le projet contre la disparition des droits de plantation, dont l'application est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- Vu l'expiration du C.D.D. de Mme BLIN Myriam affectée à la tenue de l'Agence postale de la Commune et étant donné qu'il ne nous est plus légalement possible de le renouveler, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transformer le poste de Mme BLIN en Contrat à Durée Indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012. Ce contrat reste cependant lié au fonctionnement de l'Agence postale.

- Organisation du déplacement du Conseil Municipal à l'Assemblée Nationale du 25 janvier prochain. Le déplacement, à la charge du participant, se fera en autocar de la Société Reteau.

- Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que soit créé pour 2013 un Agenda totalement gratuit édité par la Société Media - Plus Communication dans les mêmes conditions que la fabrication de notre plan du village, c'est-à-dire financé par la publicité des annonceurs.

- Le Conseil Municipal s'est terminé par un débat sur les travaux d'aménagement de la place communale.

## Conseils municipaux, suite

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2012

- 1 - **Délibération n° 980** – Mise à Jour du tableau de classement des voies communales
- 2 - **Délibération n° 981** – Travaux de Génie Civil/Enfouissement du réseau de Télécommunications dans le cadre des travaux d'aménagement Sécuritaire des Entrées et Voiries en Traversée d'Agglomération (3<sup>ème</sup> tranche – Rue de Reims)

#### **Compte rendu de la commission d'Appels d'Offres pour la Construction du Bâtiment Communal**

La commission « Appels d'Offres » s'est réunie le 08 février après la clôture de remise des offres négociées concernant deux lots. La négociation a été fructueuse et le résultat est conforme à nos attentes. Le résultat définitif d'attribution s'élève à 383 763,95 € (options retenues comprises) alors que le montant estimé par le maître d'œuvre était de 395 500,00 € sans les options. Les travaux devraient démarrer début avril et la mise à disposition du bâtiment serait effective avant l'hiver afin de pouvoir y stationner le matériel roulant de la commune.

#### **Rapport des commissions/Prévisions des Investissements 2012**

La commission a retenu un certain nombre d'investissements à prévoir sur le Budget 2012 à savoir :

- Installation d'un chauffe-eau à la Salle de la Croisette.
- Achat des fournitures pour réparations électriques et mises en conformité suite au rapport de SOCOTEC.
- Changement du portail du nouveau cimetière.
- Remplacement de toutes les jardinières Mairie et Bibliothèque.
- Remplacement du tracteur communal.
- Achat d'un panneau d'affichage Rue des Bavolets.
- Achat de plaques et numéros de rues.
- Remplacement du grillage espace vert de l'école après travaux installation parking.
- Achat du matériel pour l'atelier (transpalette main, étau acier, souffleur thermique, scie à onglets...)

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :

- Travaux réfection toiture église.
- Balayage trimestriel des rues communales.
- Remplacement d'un double vitrage à la Croisette.
- Achat de vêtements de travail employés communaux
- Achat de petit outillage divers.

Les subventions seront reconduites comme l'an passé (la subvention du Comité des Fêtes ne sera versée que si un nouveau bureau est constitué.)

#### **Questions Diverses :**

- Comité des Fêtes :

L'assemblée Générale du Comité des Fêtes s'est tenue le 30 janvier devant un public venu nombreux. Le Président a annoncé la démission du bureau pour des raisons personnelles et légitimes pour chacun de ses membres, qui souhaitent cependant rester bénévoles au sein de l'association. Le Conseil Municipal, conscient de la nécessité de pérenniser certaines activités et manifestations (Jeux du jeudi, fête patronale,...) s'organisera pour en assurer la continuité si le Comité des Fêtes venait à être suspendu provisoirement. Cependant, compte-tenu du grand nombre de bénévoles intéressés pour animer notre village, je pense qu'un nouveau bureau sera constitué et que le Comité des Fêtes pourra continuer son activité, avec, bien entendu, toujours le soutien de la municipalité.

- Aménagement de la Place :

Une réunion publique sera organisée le vendredi 09 mars à 19 h dans la salle polyvalente. Nous vous présenterons le projet d'aménagement et souhaitons échanger avec les habitants de la commune sur ce thème.

## **Conseils municipaux, suite**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2012**

- 1 - Délibération n° 982 – Vote du Compte Administratif 2011 / Budget Principal et budgets annexes**
- 2 - Délibération n° 983 – Affectation du résultat de l'exercice 2011 (sans reprise anticipée préalable et après vote du compte administratif). Inscription des restes à réaliser – Décisions relatives au Budget 2012**
- 3 - Délibération n° 984 – Compte de Gestion 2011 dressé par le Receveur de Reims Banlieue / Commune et budgets annexes (C.C.A.S. et Lotissement les Vianneries)**
- 4 - Délibération n° 985 Subvention à la Banque Alimentaire de la Marne.**

#### **Eclairage Public :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADEME va offrir aux communes de moins de 2 000 habitants la possibilité de percevoir une subvention afin de rénover leur éclairage public. Dans ces communes les points lumineux sont souvent vétustes et sont équipés de lampes énergivores souvent de type « boules ». Ces luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure consomment beaucoup d'énergie. Cette subvention de l'ADEME peut être cumulée avec celle que les communes peuvent percevoir au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Un dossier de demande de subvention va être déposé afin de savoir si la commune peut bénéficier de cette aide.

#### **Questions Diverses :**

##### **1 - Comité des Fêtes :**

Un nouveau président et un nouveau bureau ont été élus le 26 mars dernier. M. CAILLAT Bernard devient le nouveau président du Comité des Fêtes.

##### **2 - Abattage des arbres de la Place de la Mairie :**

Les arbres ont été abattus le 28 mars afin de laisser place aux travaux d'aménagement de la Place communale. Le bois sera donné à la CLEF de Les Mesneux pour être vendu au profit de l'Association.

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2012**

- 1 - Délibération n° 986 – Bases d'imposition 2012 (taux votés identiques à 2011)**
- 2 - Délibération n° 987 – Vote du Budget Primitif 2012**
- 3 - Délibération n° 988 – Travaux d'enfouissement du réseau de télécommunications dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire des entrées et voiries en traversée d'agglomération (Phase 2A Rue de Reims)**
- 4 - Délibération n° 989 – Convention SIEM/France Télécom. Soutien au SIEM afin de faire respecter les termes de la convention par France Télécom.**

#### **Permanences électorales :**

Les élus ont procédé à l'organisation des permanences pour les deux tours de l'élection présidentielle.

#### **Points sur les travaux communaux :**

Les travaux pour la construction du bâtiment communal débuteront le 02 mai. Les réunions de chantier auront lieu chaque mercredi après-midi à 16 h.

Un point sur les travaux d'aménagement sécuritaire a été présenté au Conseil Municipal et figurera dans le journal communal qui sera distribué prochainement.

## Conseils municipaux, suite

SUITE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2012

### Questions Diverses :

- Demande de Subvention de la M.A.R.P.A. de Pargny lès Reims.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de ne pas donner suite à la demande de subvention de la MARPA.

- Il a été décidé de revoir la signalisation de la Rue d'Entre deux Villes et de la Rue des Bavolets et de faire poser par le Conseil Général un panneau de priorité à droite.

- La Commission Aménagement se réunira le samedi 07 avril afin de choisir le mobilier urbain destiné à l'aménagement de la place (Bancs, corbeilles...).

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 9 MAI 2012 A 20 Heures 30.

## Les bases d'imposition

Suite au conseil municipal du 2 avril 2012, les taux d'imposition des taxes directes locales restent inchangées par rapport à 2011 (Délibération n°986).

Taxe d'habitation	16,40 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13,20 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	12,77 %
Cotisation Foncière des Entreprises	14,01 %

## ERDF

## Nouvelles de l'eau



## RELEVÉ DES COMPTEURS

Veuillez nous faciliter l'accès à votre compteur les :

**30 avril et 02 mai 2012**

Nous pourrions ainsi facturer vos consommations réelles et vérifier le bon fonctionnement de votre compteur.

### En cas d'absence,

Vous pouvez relever vous-même les chiffres figurant sur votre ou vos compteurs. Pour plus de facilité, utilisez le carton auto relevé déposé dans votre boîte aux lettres par l'entreprise prestataire LS SERVICES lors de son passage.

Vous pouvez alors nous les communiquer :



Soit en appelant le serveur vocal au N° indigo 0820 333 433.

(0,118 euro TTC/minute)



Soit en nous renvoyant la carte T par courrier

Pour l'électricité



Soit par internet sur les sites

<https://relevermoncompteur.erdfdistribution.fr>

Pour le gaz

<https://relevermoncompteur.grdf.fr>



Commençons, une fois n'est pas coutume, par une bonne nouvelle : à l'occasion du vote du budget 2012, en considérant que l'essentiel des dépenses liées aux gros travaux était derrière nous, le syndicat du Rouillat a décidé de diminuer de façon significative le montant de la taxe syndicale (de 1,20 € à 0,90 € hors taxe par m<sup>3</sup>, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012).

Pas de faux espoir cependant, votre facture d'eau ne va pas baisser de 25 %, mais plutôt, toutes choses égales par ailleurs, d'environ 5 %, car cette taxe ne représente qu'à peu près 1/5 de la facture.

Sur le terrain, les travaux du réservoir des Mesneux sont terminés (à part les aménagements extérieurs), et tout fonctionne normalement.

Enfin, concernant la nappe phréatique, chacun a pu constater que les précipitations ont été insuffisantes pour la régénérer ; elle n'a malgré tout pas baissé autant qu'on aurait pu le craindre (des informations plus précises vous seront communiquées dans une prochaine édition).

GL

## Les événements dans la commune : arrêt sur images



Saint Vincent



Assemblée générale du Comité des fêtes, le 30 janvier



Les bénévoles de Noël



Le Conseil municipal à l'Assemblée nationale

## Les événements dans la commune : arrêt sur images



Didier et Gilles améliorent l'état du cimetière



Les techniciens du Conseil Général contrôlent la tranchée rue de Reims



Recherche des caves sous la place de la Mairie



Comblement des caves

## Connaissez-vous le territoire de votre village ?

*Le Mont de Chainqueux - Les Champs Clairon (janvier 2012)*

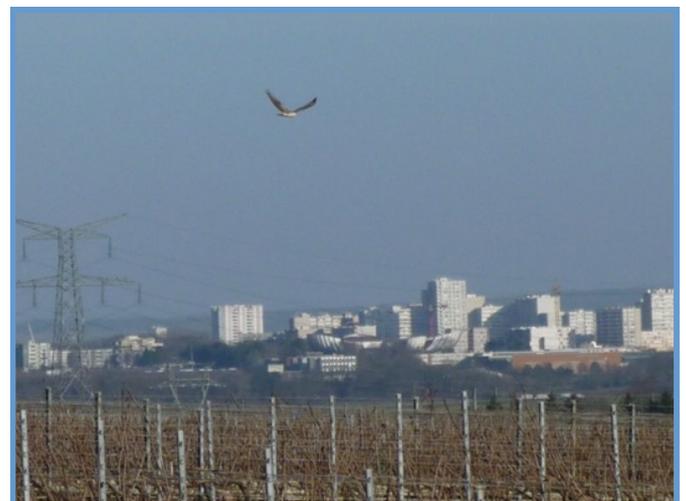
Notre village est accueillant : en fallait-il la preuve ?  
Une grue\* avait décidé d'y prolonger son séjour !

*Le Petit Larousse* nous apprend que la grue est un oiseau échassier qui se nourrit de petits vertébrés, d'invertébrés et de substances végétales : elle a trouvé tout cela dans les vignes.

Le même dictionnaire ajoute que la grue glapit, craquette, ou ...trompette !

D'où le choix de son point de chute ?

*\* Non non, rien à voir avec les travaux...*



*Le Petit Robert* (pas de jaloux) nous confirme que les grues migrent en troupe et volent en V.

Pour respecter la tradition, la « nôtre » a donc filé vers le sud pour rattraper ses congénères.

Mais quand même, il n'y a plus de saison !



## Nom de famille, vous pouvez supprimer le double tiret...

La loi du 4 mars 2002 a permis aux parents de transmettre à leurs enfants soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit encore un double nom constitué du nom de chacun des parents. Depuis le 6 décembre 2004, ces doubles noms étaient enregistrés à l'état civil avec un double tiret "--" afin de séparer le nom de chaque parent. Cette modalité ayant été déclarée illégale par le Conseil d'Etat, les personnes concernées peuvent demander à ce que ce double tiret soit retiré.

### Qui peut effectuer la demande ?

La demande de rectification peut être formulée par :

- toute personne majeure possédant un double nom de famille séparé par un double tiret.
- les parents ayant transmis à leur enfant un double nom de famille.

Lorsque plusieurs enfants sont concernés, les parents doivent, afin de préserver l'unité du nom de famille, effectuer cette démarche pour chacun d'eux.

### Quels sont les actes concernés ?

La procédure de rectification concerne les actes de l'état-civil (acte de naissance, mariage, reconnaissance...). Une fois ces actes rectifiés, un nouveau livret de famille peut être délivré aux parents qui en font la demande.

### Quelle sera la nouvelle rédaction de mon nom de famille ?

Le double tiret sera simplement remplacé par un espace.

*Par exemple :*

*DURANT--MAREUIL deviendra DURANT MAREUIL.*

### Où effectuer la demande ?

La demande doit être adressée en mairie. Mais attention, la compétence pour procéder à la rectification appartient à la mairie ayant dressé l'acte d'état-civil et non à la mairie de votre domicile ou résidence.

### Que faire si plusieurs actes ont été dressés dans des communes différentes ?

Il convient d'effectuer une demande de rectification auprès de la mairie de chacune de ces communes.

*Par exemple si la personne s'est mariée dans une commune différente de sa commune de naissance, elle devra effectuer une démarche auprès de ces deux communes afin de rectifier le nom de famille dans l'acte de naissance et dans l'acte de mariage.*

### Quels documents apporter ?

La mairie vous fera remplir un formulaire de demande de rectification. A ce formulaire, le demandeur doit joindre :

- la photocopie d'une pièce d'identité
- la photocopie du livret de famille
- la copie intégrale de son acte de naissance ou de ceux de ses enfants concernés.

Pour les personnes éloignées des communes auprès de qui la demande doit être faite, le formulaire de demande de rectification est disponible sur Internet :

[www.circulaires.gouv.fr/pdf/2011/11c/ir\\_34123.pdf](http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2011/11c/ir_34123.pdf)  
(Annexe 6 ou 7 selon que la demande concerne un enfant mineur ou une personne majeure).

### Puis-je procéder au remplacement de mes titres d'identité ?

Lorsque ses actes d'état civil auront été rectifiés, la personne intéressée aura la possibilité de demander la modification de sa carte nationale d'identité et de son passeport. Dans la mesure où le remplacement fera suite à la modification d'un élément portant sur l'identité, il sera effectué gratuitement (article 953 du code des impôts).

A noter que la date limite de validité du nouveau titre sera identique à celle du titre remplacé.

*(La lettre du Maire de la Marne)*

## **Nouveau : Désirs champenois, artisan boulanger**

Un ARTISAN BOULANGER de Cormontreuil effectue une tournée quotidienne dans le village à partir de 8h30.

Possibilité de laisser un sac et paiement à la semaine.

Tarifs : baguette ordinaire : 0,92 €

baguette de tradition : 0,92 €

**"DESIRS CHAMPENOIS"**

21, rue Victor Hugo

51350 CORMONTREUIL

Tel : 03.26.82.06.19

Fermé le samedi après-midi, le dimanche  
et les jours fériés.

## La Mairie

Place de la Mairie

TELEPHONE :  
03 26 36 55 98

TELECOPIE :  
03 26 50 20 90

Réception du public :  
Lundi - jeudi : 14 - 18h30  
Mardi - mercredi : 14 - 17h30

## Agence Postale :

Place de la Mairie

03 26 82 89 53

## Congés de Laurence :

du 17 au 28 mai inclus

Une Permanence sera  
assurée de 11 h à 12 h.

Adresse du site :

<http://www.lesmesneux.fr>

Autres adresses utiles :

[www.sycomore51.fr](http://www.sycomore51.fr)

[www.cc-champagne-vesle.fr](http://www.cc-champagne-vesle.fr)

## Que la fête continue

L'assemblée générale du Comité des Fêtes le 26 mars dernier a vu l'émergence d'un nouveau bureau constitué de Mmes Blin et Frimin et de MM. Arzillier, Bougy Thomas, Caillat, Charpentier, Le Bot, Seignier, et Villa.

Merci aux bénévoles du bureau sortant pour leur dévouement au service des Mesneusiens.

En tant que nouveau Président, et avec l'ensemble du nouveau bureau, je souhaite la bienvenue à tous les Mesneusiens qui voudront rejoindre le Comité pour une aide, même ponctuelle.

D'ores et déjà je vous donne rendez-vous à la Fête du village les 19, 20 et 21 mai

Bernard CAILLAT,  
Président du Comité des fêtes.

## Cartes d'électeur

Vous avez reçu des nouvelles cartes d'électeur.

**Attention, les cartes sont arrivées par foyer.** Selon la famille, l'enveloppe contient une ou plusieurs cartes d'électeur.

Faites le tri dans vos cartes ; gardez uniquement la plus récente.

## Civisme

Certains de nos concitoyens ont pu découvrir dans leur jardin non pas des cloches ou des œufs de Pâques mais des pigeons morts par balles.

Pour que notre village continue d'avoir la réputation de calme et de tranquillité, il est demandé aux tireurs de pigeons de pratiquer leur exercice de tirs loin, voire très loin des habitations

VM.

## Annonce

Cherche travail de secrétariat polyvalent, quelques heures par semaine.

Tél. 06.72.13.10.83

## Evénements

**Election présidentielle : 22 avril et 6 mai** de 8h00 à 18h00

**Cérémonie du 8 mai :** Rendez-vous au monument aux morts à 11h30, cérémonie suivie par un vin d'honneur.

**Marche des élus : 17 mai,** rendez-vous à Ecueil

**Fête du village : 19-20-21 mai** (le programme sera distribué par le Comité des Fêtes)

**Elections législatives : 10 et 17 juin**  
de 8h00 à 18h00

**24 juin :**

à la Croisette :  
grand méchoui de l'ASC.

**Réservez votre dimanche !**

## Etat civil

Naissance : Tracy BATAILLE MINCK, le 17 janvier 2012.

